



## PLAN de LUTTE pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE

### Section 1 : ANALYSE et PORTRAIT de SITUATION



Nom de l'école :	Samuel-De Champlain	
Nom de la direction :	Carl Ouellet	
Nom de la direction adjointe responsable du plan de lutte (s'il y a lieu)	Chantal Spina	
Année scolaire :	2017-2018	
Approbation du C.É.	Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école le 17 octobre 2017.	
Nom du coordonnateur :	Ariane Fraser, ps.éd.	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	<b>Membres</b> Chantal Spina, directrice adjointe Ariane Fraser, psychoéducatrice Hélène Pomerleau, AVSEC	
Mandat du Comité plan de lutte pour 2016-2017	<b>Les objectifs annuels sont :</b> 1. Diminuer les cas d'intimidation à l'école  2. Améliorer l'implication des membres du personnel dans la prévention de l'intimidation et de la violence (physique et verbale)  3. Augmenter le sentiment	<b>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emphase sur la prévention de la violence verbale</li> <li>• Activités de prévention en classe et hors classe</li> <li>• Sonder les acteurs du milieu au début et à la fin de chacune des années scolaires</li> <li>• Promotion de l'utilisation du formulaire de « Situation conflictuelle »</li> <li>• Briser l'isolement des jeunes par le biais d'activités diversifiées</li> <li>• Utilisation de la symbolique du « gant blanc » par le personnel</li> <li>• Faire la promotion des ressources de l'école</li> </ul>

d'appartenance à l'école

### Convention de gestion et de réussite éducative

### Stratégie locale d'intervention

Le plan de lutte de l'école Samuel-De Champlain s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la **convention de partenariat**, de la **convention de gestion et de réussite éducative** et de la **stratégie locale d'intervention** et plus précisément à l'atteinte du **but 4 : Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements scolaires.**

Dans la [Loi sur l'instruction publique](#) et la [Loi sur l'enseignement privé](#), on entend par «intimidation» : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### DESCRIPTION de L'ÉCOLE

- ✓ L'école compte 924 élèves dont 554 garçons et 370 filles. 747 élèves sont répartis de la première à la cinquième secondaire. Les autres élèves sont classés en adaptation scolaire ; CPP (13), CLG (65), FPT (46), Pré-DEP (26) et concomitance (27).
- ✓ L'école est située à Québec, dans l'arrondissement Beauport. L'indice de milieu socio-économique est de 7,07. Ce classement permet de situer les écoles selon leur statut socio-économique. Le rang 1 indique les écoles accueillant les élèves les plus favorisés, tandis que le rang 10 regroupe les écoles qui accueillent principalement des élèves provenant des milieux les plus défavorisés.
- ✓ Plusieurs concentrations et programmes particuliers sont offerts aux élèves du programme régulier soit: comédie musicale, danse, english world, informatique, peinture, sciences et technologie, soccer et hockey.

- ✓ Les élèves de l'école ont une multitude de choix pour se divertir sur l'heure du midi ou après l'école.
  - Activités culturelles : Harmonie, chorale, génie en herbe, midis-techno, club d'échecs, ciné-midi, laboratoire informatique, bibliothèque ;
  - Activités sportives : salle de conditionnement physique, ligue de hockey-balle, troupe de danse hip-hop, sport au gymnase ;
  - Implication sociale : Parlement étudiante, comité défilé de mode, radio étudiante, équipe technique, journal étudiant, coop et caisse étudiante.

### DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE

- ✓ Les membres de l'équipe école sont très conscientisés par rapport à la problématique de l'intimidation et la violence à l'école. Ils connaissent les personnes référentes à contacter en cas de besoin et celles-ci font les interventions appropriées promptement.

### MOBILISATION de l'équipe des surveillants des élèves

- ✓ L'équipe des surveillants d'élèves s'assure de la bonne conduite des élèves lors des heures de pause et de midis. Des interventions rapides sont faites en cas de conflit, d'intimidation ou de violence.

### ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION

L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence nous permet de dégager les constats suivants:

Pour faire le portrait la situation en 2017, le mardi 30 mai 2017, un sondage sur l'intimidation a été effectué auprès de la totalité des élèves de l'école secondaire Samuel-De Champlain. L'objectif était de nous aider à déterminer les cibles d'interventions pour 2017-2018. En premier lieu, nous avons sondé les élèves sur les critères qui distinguent le conflit de l'intimidation. Dans 83% des cas, les élèves ont eu les bonnes réponses, ce qui signifie qu'une grande majorité des élèves font bien la distinction entre le conflit et l'intimidation. En second lieu, nous avons demandé aux élèves s'ils ont vécu de l'intimidation à l'école cette année. Environ 20% des élèves ont affirmé avoir vécu de l'intimidation à l'école cette année. La forme d'intimidation la plus courante est l'intimidation verbale, suivie de l'intimidation physique, la cyberintimidation et finalement de l'intimidation en lien avec l'orientation sexuelle. En troisième lieu, nous avons sondé la fréquence de l'intimidation vécue à l'école. La réponse la plus populaire à 31% fut « quelques fois » suivie de « fréquemment » à 27%, de « très souvent » à 24% et de rarement à « 17% ». Puis, il nous a semblé primordial de valider la dénonciation auprès d'un adulte. Seulement 45% des élèves ont dénoncé l'intimidation vécue à l'école versus 54% qui n'ont pas osé dénoncer à un adulte l'intimidation vécue. Questionné sur les personnes ressources afin de dénoncer leur intimidateurs, les élèves ont ressorti majoritairement les enseignants et les techniciens en éducation spécialisé. Il est donc primordial que ceux-ci soient outiller pour appliquer le processus de dénonciation de l'intimidation. Les élèves ont aussi été sondés sur les moments les plus propices pour se faire intimider. Les plus populaire sont les pauses (81%), au dîner (67%), après l'école (58%) et en classe (23%). À Samuel-De Champlain, nous avons une feuille pour dénoncer les situations d'intimidation, nous avons demandé aux élèves s'ils connaissaient cette feuille, 50% des jeunes affirment ne jamais avoir vu la feuille. Il sera donc important de la publiciser cette année. Pour terminer, nous avons demandé aux élèves s'ils se sentent en sécurité dans l'école Samuel-De Champlain, la réponse la plus populaire est « toujours », ce qui nous rassure. C'est donc à partir de ces données que nous continuerons l'application de notre plan pour contrer la violence et l'intimidation.

**APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école**

**FORCES**

- **Protocole d'intervention implanté et connu des membres du personnel depuis plusieurs années**
- **Volonté d'agir de la part des membres du personnel**
- **Variété des activités de prévention**

**VULNÉRABILITÉS**

- **Besoin d'augmenter le sentiment d'appartenance scolaire**
- **Poursuite de la promotion de l'utilisation d'un langage adéquat entre les pairs**
- **Rejoindre tous les niveaux scolaires (réguliers et adaptation scolaire) avec les activités de prévention**

**APRÈS ANALYSE, VOICI les PRIORITÉS retenues pour l'année scolaire 2017-2018**

1. Améliorer la vitesse de traitement des situations d'intimidation
2. Offrir des activités écoles misant sur le développement de l'appartenance scolaire et, par conséquent, le développement d'un milieu de vie chaleureux et bienveillant pour tous
3. Porter une attention accrue aux interventions liées à la promotion d'un langage adéquat entre les pairs

4. Poursuivre la promotion du civisme	
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux <b>valeurs présentées</b> dans le <b>projet éducatif</b> de notre école :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect</li> <li>▪ Confiance en soi</li> <li>▪ Solidarité</li> <li>▪ Esprit d'équipe</li> </ul>
Quels sont les moyens mis en place pour <b>mobiliser</b> l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informations (assemblée générale, communiqués, etc.)</li> <li>▪ Sensibilisation aux impacts de l'intimidation</li> <li>▪ Échanges lors des rencontres d'équipe</li> <li>▪ Prises de décision par l'ensemble du personnel</li> <li>▪ Projets de prévention mis en place par l'équipe des services complémentaires</li> <li>▪ Mise en place de certaines activités de prévention par le comité « plan de lutte à l'intimidation »</li> </ul>
Informations complémentaires : Le comité d'encadrement disciplinaire procède à la révision du protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence.	

## Section 2 : Application du plan de lutte à la violence

Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	Échéancier	Remarques
<b>2.1 Mesures de prévention</b>				
Sonder les acteurs du milieu au début et à la fin de chacune des années scolaires afin d'avoir des statistiques sur l'intimidation	Psychoéducatrice	Élèves et Membres du personnel	Automne 2017 Printemps 2018	Un sondage web via la plateforme "FORM" où les élèves peuvent utiliser leurs appareils mobiles pour répondre en classe.
Tournée des groupes par la direction de niveau afin de présenter le plan de lutte	Direction adjointe et intervenants concernés	Élèves de sec.1 à 3 et adaptation scolaire	Automne 2017	
Informers les membres du personnel sur l'intimidation et les interventions à apporter en classe	Direction et comité du plan de lutte	Personnel de l'école	Hiver 2018	Assemblée générale, courriels, rendre disponible les feuilles de situation conflictuelle
Former un comité d'élèves sur la prévention de l'intimidation (Brigade Pacifique)	AVSEC et Paule Lacasse	Élèves intéressés	Durant l'année scolaire	Associer ce comité au parlement étudiant
Former des groupes de besoin en développement des habiletés sociales.	TES Psychoéducatrice	Élèves ciblés	Durant l'année scolaire	Possibilité de le faire au local l'Entracte
Pièces de théâtre ou conférences thématique (Spectacle conférence du groupe Qw4rtz, sec.1)	Psychoéducatrice	Secondaire 1	21 novembre	En collaboration avec la Table des services complémentaires et la TAPJ Beauport
Mise en place d'activités mensuelles liées à l'inclusion social par le biais d'activités thématiques	AVSEC Psychoéducatrice	Tous les élèves et membres du personnel	Chaque mois durant toute l'année scolaire	Midi "Globe-Trotteur"
Actualiser notre plan de surveillance (Salon étudiant et corridors)	Direction, surveillants d'élèves et psychoéducatrice	Equipe de surveillant d'élève	Été et Automne 2017	Associer avec la formation donnée aux surveillants d'élèves

Publiciser le courriel de dénonciation <a href="mailto:jedenonce.samueldechamplain@csdps.qc.ca">jedenonce.samueldechamplain@csdps.qc.ca</a>	Direction et comité du plan de lutte	Tous les élèves	Durant l'année	Il est écrit en évidence dans l'agenda
Actualiser les formulaires de dénonciation au besoin	Comité d'encadrement disciplinaire	Tous les élèves et membres du personnel	Durant l'année scolaire	
Activités de prévention « Technologiques et avisés »	Psychoéducatrice et policière école	Sec. 1 et adaptation scolaire	Hiver 2018	En collaboration avec le SPVQ
Les matins fruités (symbolique du gant blanc)	AVSEC et membres du personnel impliqués	Tous les élèves et membres du personnel	Durant l'année scolaire	
Activité : Intimidation, un problème juridique?	Enseignants d'histoire et intervenants	Élèves de secondaire 2 et 3	Hiver 2018	Animation avec les enseignants d'histoire (Site Éducaloi)
Activité : 24 heures textos	Enseignants et intervenants	Élèves de secondaire 3-4-5	Automne 2018	Possibilités de le diffuser à l'auditorium ou dans le local de M. Patrice
Formation d'un groupe pour développer l'affirmation de soi et l'estime de soi au premier cycle	Psychoéducatrice et AVESC	Élèves de secondaire 1 et 2	Automne 2018	
<b>2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents</b>				
Informers les parents des moyens utilisés pour contrer la violence à l'école (dépliants, agenda, ateliers d'information lors des remises de bulletins)				
Appel lors des situations conflictuelles	Intervenant qui a rencontré les élèves impliqué ou autre membre du personnel désigné	Élèves impliqués	Durant l'année scolaire	
<b>2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle</b>				
Remplir la fiche de situation conflictuelle ; Envoyé un courriel détaillé à <a href="mailto:jedenonce.samueldechamplain@csdps.qc.ca">jedenonce.samueldechamplain@csdps.qc.ca</a> ;	TES de niveau, psychoéducatrice, intervenant	Tous les élèves et membres du		

Rencontre avec un membre du personnel de confiance qui assurera la référence.	spécifique	personnel		
<b>2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence</b>				
Intervention directe du témoin (l'élève peut obtenir le support d'un intervenant s'il en ressent le besoin) ; Remplir la fiche de situation conflictuelle présente au local TES et au secrétariat ; Faire parvenir un courriel à <a href="mailto:jedenonce.samueldechamplain@csdps.qc.ca">jedenonce.samueldechamplain@csdps.qc.ca</a> ; Rencontre avec un membre du personnel de confiance qui assurera la référence.				
<b>2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte</b>				
Pour chaque situation d'intimidation, un membre de l'équipe d'intervention s'assure de faire le suivi avec l'élève ayant été victime et met en place les interventions appropriées :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer les parents de la victime et référer aux ressources disponibles (école et externes).</li> <li>▪ Suivi personnalisé par un membre assigné de l'équipe d'intervention.</li> <li>▪ Possibilité de participer à un groupe d'entraide sur l'affirmation de soi et le développement des habiletés sociales.</li> </ul> <p>En tout temps, il peut être recommandé à la victime et à ses parents de loger une plainte au service de police.</p>				
Les témoins sont sensibilisés à l'importance de dénoncer les situations problématiques				
<b>2.6 Suivi donné aux plaintes</b>				
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lorsqu'un élève vit un conflit/situation d'intimidation, il remplit une fiche « Situation conflictuelle », disponible auprès de tous les enseignants et intervenants de l'école.</li> <li>2. Chaque élève impliqué (victime, témoin, intimidateur) remplit une fiche « situation conflictuelle » pour expliquer sa version des faits.</li> <li>3. <b>TOUTES</b> les fiches sont déposées dans la boîte aux lettres du local retrait. Toutes les fiches reliées à une même situation sont reliées (pince, broche, numéro de page, etc.)</li> <li>4. LE T.E.S associé au niveau des élèves traite rapidement la situation (gestion du conflit, appel aux parents, autre intervention pertinente) et notera les interventions dans GPI mémo sous la catégorie « 14 : Harcèlement, intimidation ».</li> <li>5. Dès que la situation est traitée par le TES (fiche remplie et interventions complétées) et <b>PEU IMPORTE</b> s'il s'agit effectivement d'intimidation ou non, les fiches sont déposées dans la boîte « Situations traitées à classer ».</li> <li>6. Si le TES croit qu'il serait pertinent d'enclencher le protocole d'intimidation, il communique <b>IMMÉDIATEMENT</b> avec la coordonnatrice du plan de lutte, la psychoéducatrice (téléphone, courriel, discussion de vive voix) et la situation sera analysée <b>RAPIDEMENT</b>.</li> <li>7. La psychoéducatrice se chargera de classer les fiches et évaluera les situations. Si besoin, elle enclenchera le protocole d'intimidation avec le</li> </ol>				

## Section 3 : Sanctions

*Tel qu'indiqué dans l'agenda de l'élève***Intervention avec l'élève**

Rencontre d'analyse de la situation

Description par écrit de la situation

**Perturbateur****Victime****Témoin****Conséquences****Mesure d'aide****Mesure d'aide**1<sup>ère</sup> situation problématique (feuille jaune)

- Inscription au dossier de l'élève (GPI mémo).
- Réflexion signée par les parents.

- Rencontre de mise au point avec un intervenant.

1<sup>ère</sup> récidive (feuille rouge)

- Inscription au dossier de l'élève (GPI mémo).
- Réflexion signée par les parents.
- Suspension d'une journée au local de retrait.

- Suivi de l'élève avec un membre de l'équipe d'intervention.

2<sup>e</sup> récidive

- Inscription au dossier de l'élève (GPI mémo).
- Réflexion signée par les parents.
- Suspension d'une durée indéterminée, selon la gravité, à la discrétion de la direction.
- Travaux à faire durant la suspension.
- Retour obligatoire en présence des parents et signature d'un engagement.

- Suivi personnalisé obligatoire par un membre de l'équipe d'intervention ou participation à un groupe d'entraide.

Possibilité de participation à une activité de sensibilisation

Pour chaque situation d'intimidation, un membre de l'équipe d'intervention s'assure de faire le suivi avec l'élève ayant été victime et met en place les interventions appropriées :

- Informer les parents de la victime et référer aux ressources disponibles (école et externes).
- Suivi personnalisé par un membre assigné de l'équipe d'intervention.
- Possibilité de participer à un groupe d'entraide sur l'affirmation de soi et le développement des habiletés sociales.

Sensibilisation à l'importance de dénoncer les situations problématiques



3 <sup>e</sup> récurrence	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscription au dossier de l'élève (GPI mémo).</li> <li>▪ Réflexion signée par les parents.</li> <li>▪ Suspension d'une durée indéterminée à la maison avec possibilité d'un renvoi de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À déterminer lors de l'évaluation.</li> <li>▪ Référence au policier éducateur s'il y a lieu.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En tout temps, il peut être recommandé à la victime et à ses parents de déposer une plainte au service de police.</li> </ul>		
---------------------------	--	--	--	---	--	--

#### Section 4 : Responsabilité de la direction

Actions	Échéancier	Remarques
<b>La direction de l'école s'engage à :</b>		
1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.		
2. Assurer de la mise en œuvre du plan de lutte.		
3. Effectuer les suivis qui s'imposent.		
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)		
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)		
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin).		
7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.		
8. Veiller à l'application du protocole mis en place dans l'école.		
9. Transmettre à la Direction Générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.		
10. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.		

Signature de la direction

Date :